



Méthode JMV
Optimisez votre santé

Formation Naturo-Praticien JMV – BELGIQUE 2023

Session	Dates	Durée	Prix en €
S1 - Base de la méthode JMV et Physiologie	10 mars au 14 mars 2023	5 jours	1000* ou 1100
S2 - Révision et Psychologie	30 avril au 4 mai 2023	5 jours	1100
S3 - Perfectionnement et Certification	13 au 17 juillet 2023	5 jours	1100
Lieu	Ferme St pierre 1473 Glabais (Genappe) Chemin de l'Église saint-Pierre 3	Contact	Sophie Theunissen 0472 60 38 91

Pour faciliter votre inscription et notre organisation, nous vous offrons une remise exceptionnelle de 100 € pour toute inscription dans les 8 jours soit 1000 € au lieu de 1100 € pour le S1.

Les + de la méthode

- Formation complète et efficace dès le 1er module. (Voir témoignages de personnalités connues sur le site.)
- Tarif très avantageux par rapport à d'autres formations (naturopathie, sophrologie, ostéopathie...)
- Vous bénéficiez d'une certification et faites partie du réseau de thérapeutes reconnus JMV avec une assistance et un suivi.
- Pas de kit supplémentaire à acheter.

Je réserve ma place *j'économise 100 € en m'inscrivant maintenant au S1

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ : Email : @.....

Profession : Comment avez-vous connu la Méthode JMV® ?.....

Votre inscription sera prise en compte à la réception du Bulletin à retourner avec un acompte de 300 € pour réserver votre place sur le site www.methodejmv.com cliquez sur **calendrier** choisir le stage et cliquez sur **s'inscrire en ligne**

Ou IBAN: FR 76 10278060310002096670136 BIC: CMCIFR2A

Par mail : methodejmvbelgique@gmail.com Sophie Theunissen Tél GSM : 0472603891

Modalité financière d'inscription

Acompte et paiement : Votre inscription sera validée à la réception du bulletin d'inscription renseigné et du versement de l'acompte de 300 euros. **Échelonnement possible des paiements sans frais supplémentaire, nous contacter.**

Je m'inscris au S1 Naturo-Praticien JMV – BELGIQUE 2023.

Fait le : / / **à** **Signature** (Précédé de la mention « Lu et accepté »)

Annulation du fait du participant :

A J-15 : les 300 euros d'acompte seront conservés pour couvrir les frais de gestion.

Annulation du fait de l'organisation :

Si l'annulation intervient du fait de l'organisateur, toutes les sommes versées vous seront intégralement remboursées.